CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E35176** **VALABLE JUSQU'AU** **23/09/2027**

ÉDITÉ LE 06/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/11/1985

Raison sociale : OCEAN PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/06/2016

Capital : 37 680

2 ALLEE MARIE POLITZER
64200 BIARRITZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE 333965168RC64

Siret : 333 965 168 00045

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 0002507 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 542110291

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 542110291

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 05 59 01 11 36 **Fax :** 05 59 01 11 35

Portable :

Responsabilité légale :
SEGUETTE PHILIPPE PRÉSIDENT / LAJANIE DIDIER DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact.op@oceanpeinture.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 173 213 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	24	03/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/08/2026 08:51

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.